



RAPPORT DE GESTION ET SES ANNEXES

BEP ENVIRONNEMENT 2025



TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels	3
A. Bilan après répartition.....	3
B. Comptes de résultats	5
C. Affectation et prélèvements	6
II. Les commentaires financiers	7
A. Commentaires à l'ACTIF	7
B. Commentaires au PASSIF	9
C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	11
III. Les informations complémentaires.....	17
IV. Les règles d'évaluation	19
V. La liste des garanties	24
VI. Les marchés publics	25
VII. La LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	28
VIII. La structure de l'organisation	31
A. Structure des intercommunales.....	31
B. Compositions des instances	32
C. Réunions des instances	34
IX. Les lignes de développement.....	36
X. Le plan financier pluriannuel	37

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		2025	2024
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	43.968.564	42.158.893
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	38.601	65.850
Immobilisations corporelles	22/27	43.906.058	42.069.138
<i>Terrains et constructions</i>	22	23.704.167	23.920.076
<i>Installations, machines et outillage</i>	23	5.929.741	6.071.764
<i>Mobilier et matériel roulant</i>	24	8.605.012	10.609.545
<i>Location-financement et droits similaires</i>	25	-	-
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	26	-	-
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	27	5.667.138	1.467.752
Immobilisations financières	28	23.905	23.905
<i>Entreprises liées</i>	280/1	-	-
<i>Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</i>	282/3	20.400	20.400
<i>Autres immobilisations financières</i>	284/8	3.505	3.505
<i>Actions et parts</i>	284	-	-
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	3.505	3.505
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	36.904.686	35.030.623
Créances à plus d'un an	29	5.747.020	5.295.789
<i>Créances commerciales</i>	290	-	-
<i>Autres créances</i>	291	5.747.020	5.295.789
<i>CREANCES LONG TERME - PAIEMENTS</i>	292	-	-
ETALES			
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	951.326	901.062
<i>Approvisionnements</i>	30/31	815.215	774.818
<i>En-cours de fabrication</i>	32	-	-
<i>Produits finis</i>	33	17.667	10.193
<i>Marchandises</i>	34	118.444	116.050
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	35	-	-
<i>Acomptes versés</i>	36	-	-
<i>Commandes en cours d'exécution</i>	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	11.084.621	12.300.580
<i>Créances commerciales</i>	40	9.296.662	8.833.437
<i>Autres créances</i>	41	1.787.958	3.467.143
Placements de trésorerie	50/53	18.241.188	15.416.033
<i>Actions propres</i>	50	-	-
<i>Autres placements</i>	51/53	18.241.188	15.416.033
Valeurs disponibles	54/58	593.998	598.498
Comptes de régularisation	490/1	286.533	518.662
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	80.873.250	77.189.516

PASSIF		2025	2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	37.572.281	36.182.401
Apport	10/11	173.225	173.225
<i>Disponible</i>	110	-	-
<i>Indisponible</i>	111	173.225	173.225
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	29.545.961	27.822.847
<i>Réserves indisponibles</i>	130/1	17.323	17.323
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	17.323	17.323
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
<i>Réserves immunisées</i>	132	-	-
<i>Réserves disponibles</i>	133	29.528.638	27.805.524
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	-	-
Subsides en capital	15	7.853.096	8.186.329
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	3.475.397	4.033.948
Provisions pour risques et charges	160/5	3.475.397	4.033.948
<i>Pensions et obligation similaires</i>	160	-	-
<i>Charges fiscales</i>	161	-	-
<i>Grosses réparations et gros entretien</i>	162	3.096.450	4.033.948
<i>Obligations environnementales</i>	163	-	-
<i>Autres risque et charges</i>	164/5	378.947	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	39.825.572	36.973.167
Dettes à plus d'un an	17	23.550.776	22.112.667
<i>Dettes financières</i>	170/4	23.550.590	22.112.481
<i>Etablissements de crédit</i>	173	23.550.590	22.112.481
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
<i>Dettes commerciales</i>	175	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	176	-	-
<i>Autres dettes</i>	178/9	186	186
Dettes à un an au plus	42/48	15.908.235	14.541.725
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	42	4.711.891	4.080.407
<i>Dettes financières</i>	43	2.500.000	-
<i>Dettes commerciales</i>	44	5.554.458	7.390.502
<i>Fournisseurs</i>	440/4	5.554.458	7.390.502
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
<i>Acomptes reçus sur commandes</i>	46	-	-
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	45	3.047.940	2.981.301
<i>Impôts</i>	450/3	176.127	181.394
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	2.871.813	2.799.907
<i>Autres dettes</i>	47/48	93.946	89.515
Comptes de régularisation	492/3	366.560	318.776
TOTAL DU PASSIF	10/49	80.873.250	77.189.516

B. Comptes de résultats

Compte de résultats		2025	2024
Ventes et prestations	70/76A	71.099.390	69.409.213
Chiffre d'affaires	70	25.694.331	26.759.733
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	7.474	-11.285
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	45.301.347	42.451.350
Produits d'exploitation non récurrents	76A	96.238	209.415
Coût des ventes et prestations	60/66A	69.022.827	66.802.228
Approvisionnements et marchandises	60	4.643.652	4.324.668
Achats	600/8	4.686.442	4.435.288
Stocks : réduction (augmentation)	609	-42.790	-110.620
Services et biens divers	61	31.247.812	29.841.835
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	19.266.444	18.261.340
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.791.504	5.730.361
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4	8.350.598	8.553.106
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-558.551	-178.808
Autres charges d'exploitation	640/8	271.050	241.123
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	10.318	28.603
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	2.076.563	2.606.985
Produits financiers	75/76B	301.974	556.705
Produits financiers récurrents	75	301.974	556.705
Produits des immobilisations financières	750	-	-
Produits des actifs circulants	751	295.751	544.263
Autres produits financiers	752/9	6.224	12.442
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	65/66B	545.437	625.730
Charges financières récurrentes	65	545.437	625.730
Charges des dettes	650	541.893	624.501
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	651	-	-
Autres charges financières	652/9	3.543	1.230
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	1.833.101	2.537.960

Résultats		2025	2024
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	109.987	162.671
Impôts	670/3	109.987	162.671
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	1.723.114	2.375.288
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	1.723.114	2.375.288

C. Affectation et prélèvements

Affectation		2025	2024
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1.723.114	2.375.288
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	1.723.114	2.375.288
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	-	-
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	1.723.114	2.375.288
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	1.723.114	2.375.288
Bénéfice (Perte) à reporter	14	-	-
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	-	-
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

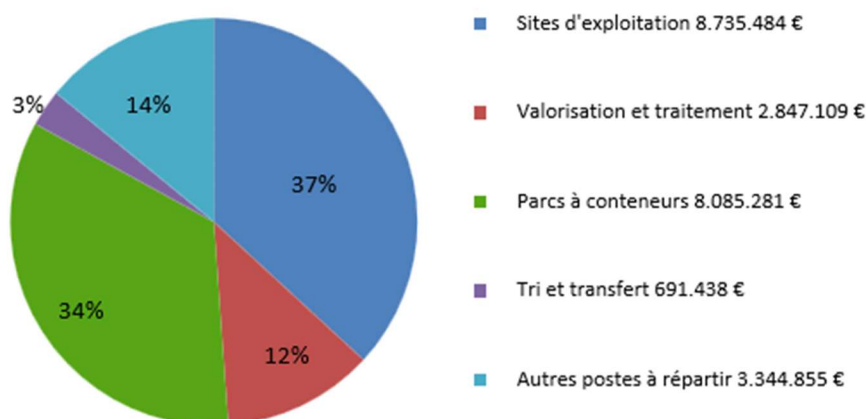
La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de **terrains et constructions** :

le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 23.704.167 € réparti sur l'ensemble de la Province de Namur et comprend :

- les sites d'exploitations ;
- la valorisation et le traitement : usine de tri broyage de Floreffe, centre de compostage, biométhanisation, centres d'enfouissement technique ;
- les parcs à conteneurs ;
- les stations de tri et transfert ;
- les autres postes à répartir : site industriel et collecte de Floreffe.

Les terrains représentent 1.092.960 € tandis que les constructions s'élèvent à 22.611.207 €.



- Les **installations, machines et outillages** comprennent essentiellement les engins des différents sites, les installations du site Floreffe, les conteneurs des parcs, les bulles à verre pour un total de 5.929.741 € ;
- Le **mobilier** se compose du matériel de bureau des sites et du matériel pour l'informatisation des parcs pour un total de 11.297 € ;
- Le **matériel roulant** s'élève à 8.593.715 € et correspond aux véhicules de collecte ;

- Les **immobilisations en cours** reprennent les travaux en cours des recyparcs d'Andenne, La Bruyère, Ohey, Ciney, Mettet, Viroinval, l'extension du transfert Vodecée ainsi que les projets de digitalisation, modification du bâtiment B5 de la chaîne de tri et site Ressourcerie pour un total de 5.667.138 €.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 20.400 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 3.505 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des autres créances inscrites dans le cadre des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée par l'Office Wallon des Déchets pour 4.332.045 €, du préfinancement de la quote-part du BEP Environnement dans le subside ENERGYWALL à percevoir pour 1.414.975 €.

Le **stock** correspond aux approvisionnements de fournitures en diesel, pièces pour le charroi, vêtements de travail (815.215 €), des marchandises telles que les conteneurs, les puces, les sacs Fost Plus et organiques (118.444 €) ainsi que des produits finis (plaquettes de bois 17.667 €).

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour 9.296.662 €.

Les **autres créances** s'élèvent 1.787.958 € et se composent des appels de fonds aux communes, des tranches de subside à court terme sur investissement à percevoir de façon étalée et du solde dû par Intradel pour la valorisation 2025.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les recyparcs et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 612.439 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent un montant d'intérêts perçus en 2026 et se rapportant à l'année ainsi qu'un montant de 280.859 € correspondant à la répercussion aux communes de la perte du subside sur la collecte des papiers cartons.

B. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 173.225 €. Il est souscrit dans son entièreté par les communes, la Province de Namur et le BEP.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.553 parts Communes 113.825 €					
Parts		Montant	Parts		Montant
218	ANDENNE	5.450	48	HAVELANGE	1.200
63	ANHEE	1.575	50	HERON	1.250
67	ASSESE	1.675	45	HOUYET	1.125
75	BEAURAING	1.875	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
32	BIEVRE	800	90	LA BRUYERE	2.250
41	CERFONTAINE	1.025	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.001	NAMUR	25.025
123	COUVIN	3.075	48	OHEY	1.200
121	DINANT	3.025	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	115	ROCHEFORT	2.875
68	FLOREFFE	1.700	280	SAMBREVILLE	7.000
104	FLORENNES	2.600	69	SOMBREFFE	1.725
101	FOSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
44	GEDINNE	1.100	57	VIROINVAL	1.425
242	GEMBLOUX	6.050	30	VRESSE/SEMOIS	750
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225
58	HASTIERE	1.450			
2.276 parts Province de Namur 56.900 €			100 parts BEP 2.500 €		

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible correspond à 10% de l'apport indisponible (17.323 €) ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 29.528.638 €.

Les **subsidés en capital** correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liés à l'exploitation pour un total de 7.853.096 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 37.572.281 €, comprenant le capital, les réserves et les subsides en capital. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges actées en 2025 s'élèvent à 3.475.397 € :

- Provision en vue de faire face aux grosses réparations et gros entretien :
 - réhabilitation CET : 696.587 € ;
 - grosses réparations et gros entretien : 1.199.863 € ;
 - remplacement de conteneurs obsolètes : 1.200.000 €.
- Provision pour autres risques et charges :
 - Autres risques : 378.946 €.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières contractées auprès des banques (sous déduction des tranches échéant en 2026) pour un total de 23.550.590 € en 2025.

Les autres dettes à plus d'un an reprennent 186 € de cautions reçues.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 15.908.235 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 4.711.891 € ainsi que les dettes commerciales pour 5.554.458 €. Une ouverture de crédit y est également comptabilisée pour 2.500.000 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** s'élèvent à 3.047.940 € et reprennent le solde des rémunérations 2025 à payer en 2026 ainsi que le précompte et l'impôt sur le résultat.

Dans les **autres dettes**, on retrouve le préfinancement de subside sur investissement de TIBI, dans le cadre de la société interne BIVALOR pour la chaîne de tri-broyage, la vente de sacs OMB pour compte des communes ainsi qu'un cautionnement reçu pour un montant total de 93.946 €.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 366.560 €.

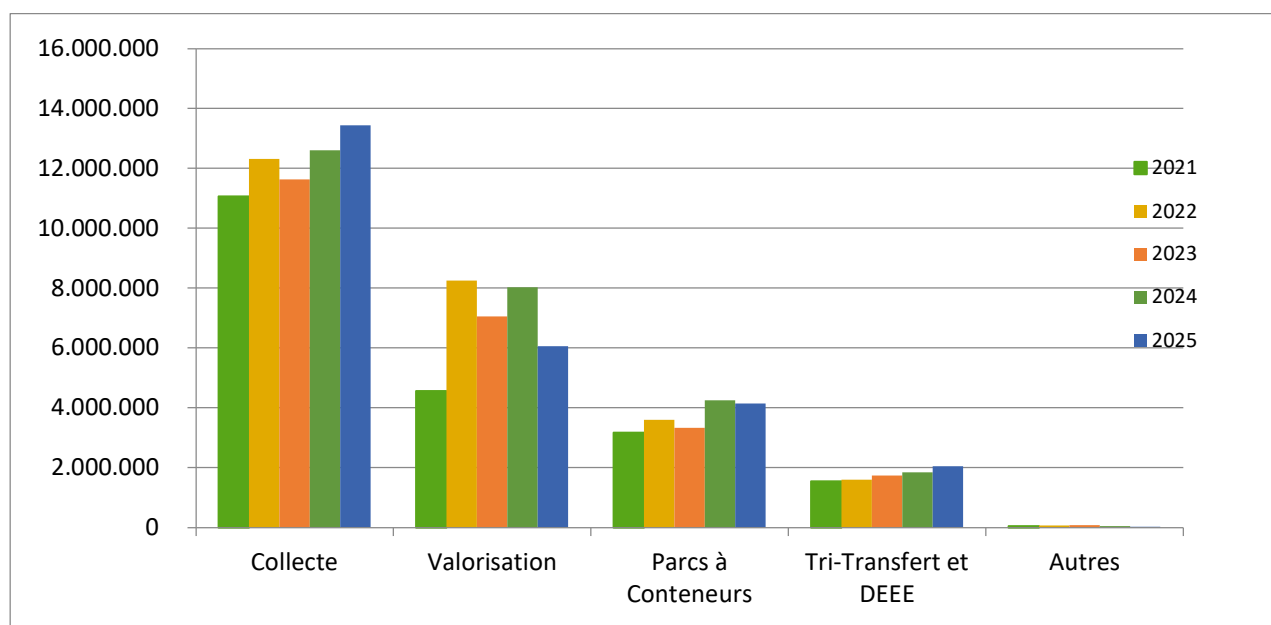
On y retrouve le précompte mobilier des intérêts perçus en janvier 2026 concernant 2025 ainsi que la facturation des avances sur collectes commerçants relatives au 1^{er} trimestre 2026.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 71.099.390 €.

L'année 2025 a enregistré un chiffre d'affaires de 25.694.331 € contre 26.759.733 € en 2024. Cette diminution est principalement due aux prix de vente des plaquettes de bois et de l'électricité.

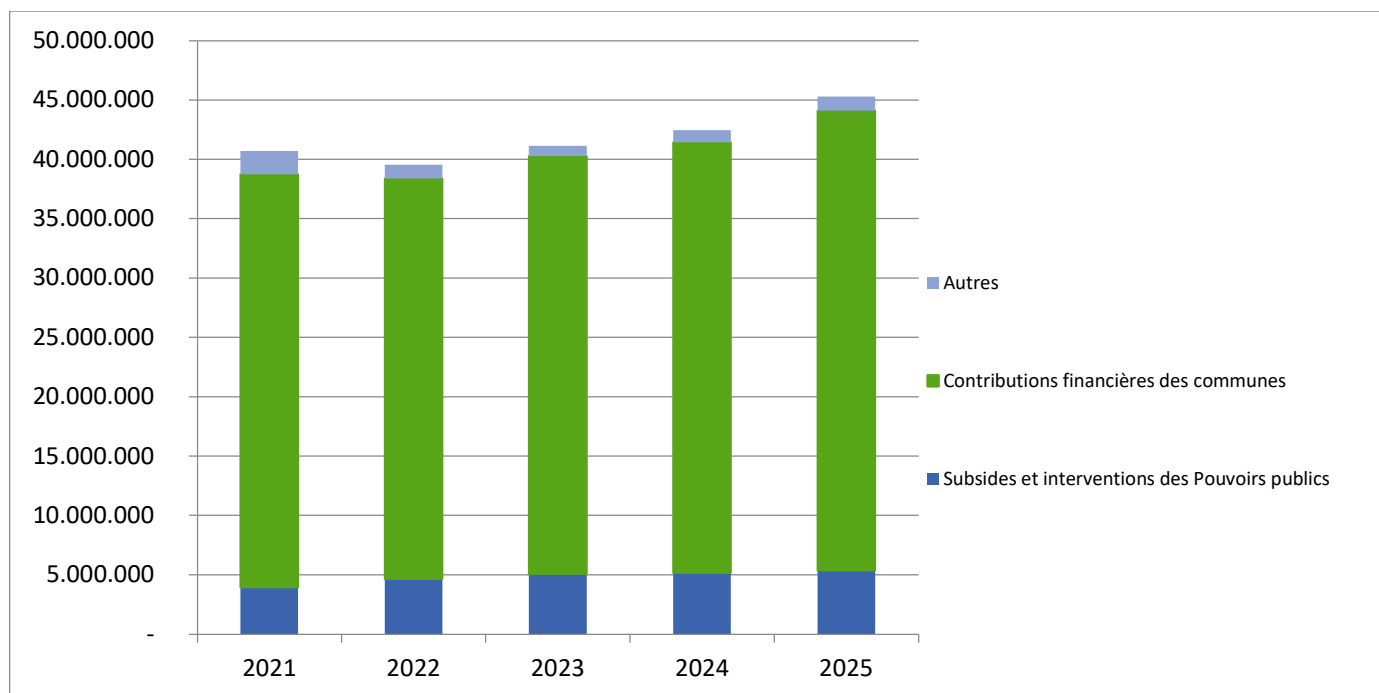
Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :



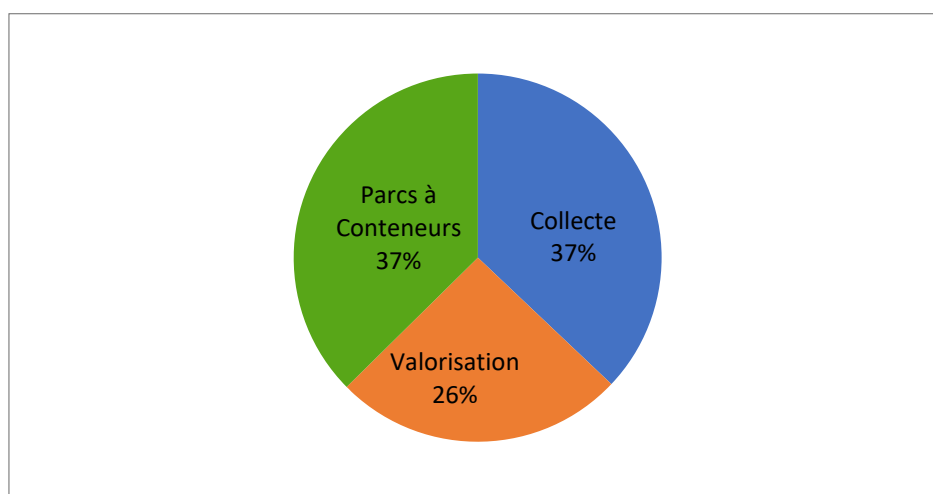
Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 45.301.347 € en 2025 contre 42.451.350 € en 2024.

Ce montant comprend :

- les subsides et interventions des Pouvoirs Publics pour 5.361.294 € ;
- la contribution financière des communes pour 38.751.386 € ;
- le solde de 1.188.666 € est composé de refacturations de frais à des tiers, des remboursements d'assurances et de diverses récupérations.



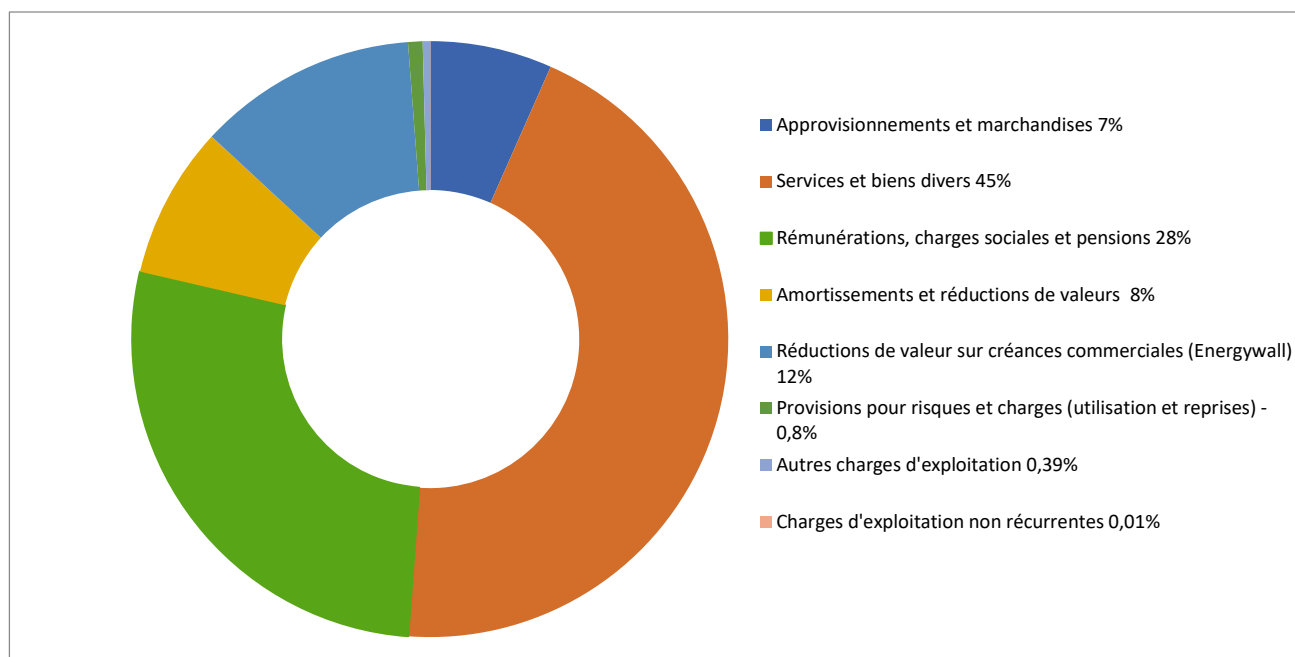
La répartition de la contribution financière des communes se ventile de la manière suivante :



Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 96.238 € en 2025.

Ce montant comprend les plus-values sur revente d'immobilisés et diverses régularisations (subside sur investissement, prorata tva, etc ...).

Le **coût des ventes et prestations** s'élèvent à 69.022.827 € en 2025 contre 66.802.228 € en 2024.



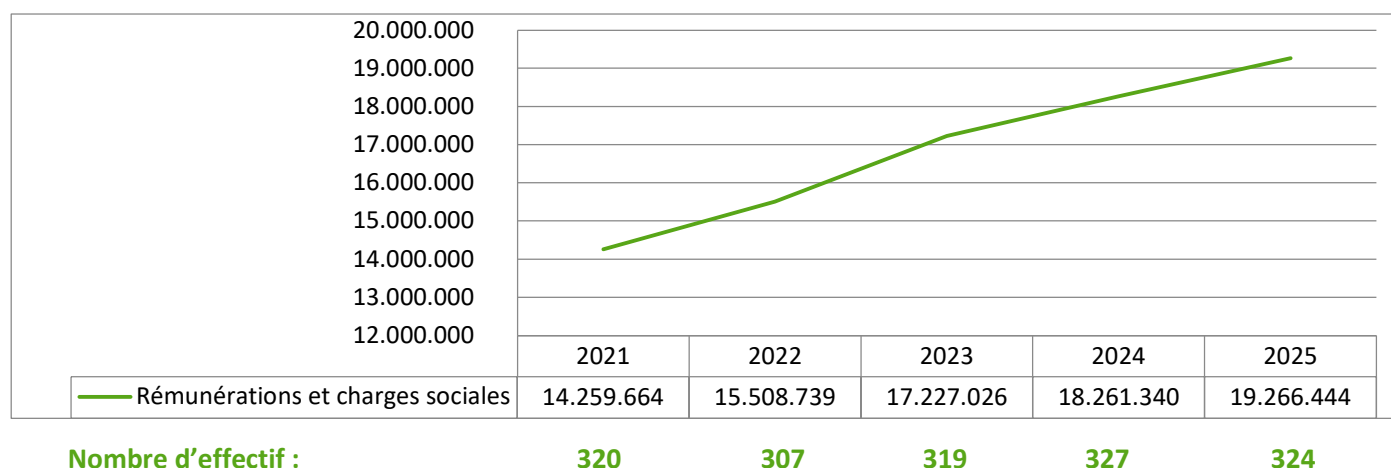
Les **approvisionnements et marchandises** reprennent les achats de conteneurs à puces, les sacs (Fost Plus, biodégradables), les bulles à verre ainsi que les fournitures (Diesel, pièces pour le charroi, pneus, vêtements de travail) pour un total de 4.643.652 € en 2025 contre 4.324.668 € en 2024.

Les **services et biens divers** passent de 29.841.835 € en 2024 à 31.247.812 € en 2025. Ils contiennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées dans les parcs à conteneurs et le traitement /valorisation de ces dernières.

Les postes ayant connu une variation importante par rapport à l'exercice précédent sont :

- Valorisation des Organiques – Augmentation ;
- Valorisation des encombrants non incinérables – Augmentation ;
- Valorisation des plastiques durs – Augmentation ;
- Personnel intérimaire – Augmentation .

Les rémunérations et charges sociales représentent 28% des coûts et s'élèvent à 19.266.444 € en 2025 contre à 18.261.340 € en 2024.



La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 5.791.504 € en 2025.

La dotation aux réductions de valeur sur créances commerciales reprend notamment :

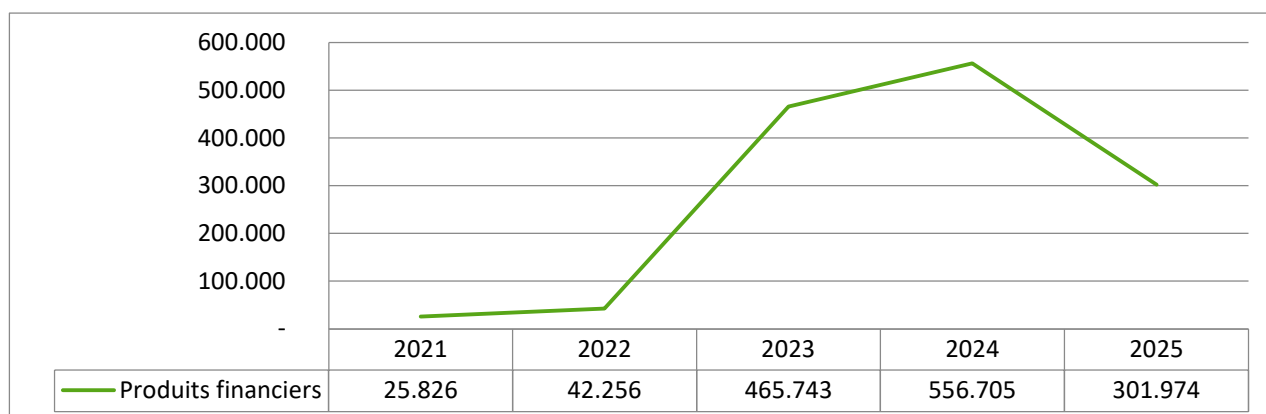
- la dotation aux réductions de valeurs sur créances commerciales pour la valorisation des déchets dans la société interne Energywall : 8.348.972 €.

Les provisions pour grosses réparations et pour autres risques et charges comprennent les dotations aux provisions actées ainsi que les reprises de provisions, principalement relatives à l'usine de tri-broyage de Floreffe et à la réhabilitation des sites, ainsi qu'un montant destiné au remplacement de conteneurs obsolètes.

Les autres charges d'exploitations sont essentiellement composées de taxes diverses pour 137.524 €, d'une moins-value sur créance commerciale de 4.095 €, de taxes sur dossier titre pour 7.325 € et de la contribution de BEP Environnement dans le financement de la cotisation de responsabilisation due pour le personnel statutaire du BEP pour un montant de 122.070 €.

Les autres charges d'exploitations non récurrentes s'élèvent à 10.318 € en 2025 et reprennent principalement la régularisation de nos proratas tva.

Les **produits financiers** s'élèvent à 301.974 € en 2025. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie. Depuis 2016 les subsides en intérêt sont supprimés et ne sont donc plus comptabilisés sous cette rubrique.



Les **charges financières** augmentent avec un total de 545.437 € en 2025.

Elles se composent des charges financières récurrentes qui représentent les intérêts des emprunts sur les investissements.

Le **boni de l'exercice avant impôts** est de 1.833.101 €.

L'impôt sur le résultat est de 109.987 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 77.433 € ;
- la charge fiscale complémentaire estimée à l'impôt des personnes morales pour 32.553 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 a confirmé l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 02 septembre 2025, confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le compte de résultat 2025 se clôture par un **bénéfice à affecter** de 1.723.114 €.

En ce qui concerne les recettes, l'intercommunale reste soumise aux fluctuations du cours des matières. Le résultat est ainsi influencé par une diminution du prix de vente de l'électricité et du prix de ventes des plaquettes de bois . L'évolution de la conjoncture a donc induit une diminution de ces postes par rapport à 2024.

Il faut également noter que le résultat est fortement influencé positivement par une reprise de provision. Cette provision avait été constituée en 2022 pour le remplacement des puces et conteneurs. Suite à l'attribution du marché, la provision a été ajustée et une reprise de 952.998 € a été actée.

Le bénéfice hors reprise de provision s'élève : 770.116 €.

Au niveau des dépenses, l'intercommunale doit faire face à un accroissement des salaires du personnel propre suite de l'évolution de l'index, mais également une augmentation du poste intérimaires.

En ce qui concerne les Recyparcs, les coûts globaux de transport et de traitement de certaines matières restent stables à l'exception du traitement des encombrants non incinérables et des plastics durs.

Le maintien des outils de l'intercommunale nécessite un renouvellement des investissements. Suite à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'inflation, une tendance haussière reste constatée dans les coûts des nouveaux investissements, lesquels se répercuteront dans les comptes au rythme des amortissements.

L'intercommunale reste soumise à des variations de prix indépendantes de sa volonté et devra poursuivre ses efforts d'optimisation et ses réflexions liées à l'équilibre financier.

III. LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) Risques et incertitudes

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société. Par suite de la mise en place du nouveau gouvernement wallon issu des élections régionales, une attention particulière est portée sur les subventions perçues et essentielles à l'activité de l'intercommunale. Ce point a fait l'objet d'un suivi continu en 2025 et se poursuivra en 2026.

Le contexte géopolitique international, marqué notamment par le conflit en Iran, est susceptible d'entraîner une volatilité accrue des prix de l'énergie et en particulier des carburants, pouvant impacter tant les coûts opérationnels propres de BEP Environnement que ceux de ses sous-traitants, également exposés à ces évolutions, avec un effet potentiel sur les charges d'exploitation.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

c) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant

d) Activités de recherche et de développement

Néant

e) Succursales de la société

Néant

f) Justification des règles comptables de continuité

Néant

g) Utilisation d'instruments financiers

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) Conflit d'intérêt

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES RÈGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIFS

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions

Linéaire

Immeubles à usage de bureaux de 25 à 33 ans

Voiries, égouttages et pont de 20 à 30 ans

Bâtiments industriels, garages et équipements industriels 20 ans

Aménagements

Linéaire

Aménagements industriels de 10 à 20 ans

Aménagements des immeubles à usage de bureaux de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Installations, machines et outillages

Linéaire

Matériel d'exploitation et installations diverses de 5 à 20 ans

Petit outillage de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau

Linéaire

Mobilier de bureau de 5 à 10 ans

Matériel de bureau de 3 à 5 ans

Matériel informatique de 3 à 5 ans

Matériel roulant et engins de génie civil

Linéaire

Matériel roulant - Camions de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Camionnettes de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Voitures 5 ans

Engins de génie civil de 5 à 10 ans

Matériel roulant d'occasion de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions

Linéaire

de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'APPORT INDISPONIBLE est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre de l'exploitation des sites environnementaux, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2024
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Henneau)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Huit Bonniers)	173.525 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant l'aire de compostage	200.000 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 d'Havelange (site Willot)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Happe-Chapois (Ciney)	2.603.352 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Morialmé (site "Le Fayat")	970.255
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 de Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gedinne-Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	2.087.902,00 €

VI. LES MARCHÉS PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2025, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de fournitures	Sacs compostables destinés à la collecte sélective des déchets biodégradables	PO	PE	22/01/2025	458.004,48 €	THE COMPOST BAG COMPANY SA, Tildonksesteenweg 171 à 3020 Herent
Marché de fournitures	Fourniture de 3 bennes de collecte de déchets mono-caisson montées sur des châssis électriques	PO	PE	19/02/2025	1.228.500,00 €	AB LENS MOTOR SA, Rue d'Awans 10 à 4460 Grâce-Hollogne
Marché de fournitures	Fourniture de pneus neufs, rechapés et assistance dépannage	PO	PE	19/02/2025	1.335.157,92 €	QTeam Services NV, Chaussée de Zellik, 25/27 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe
Marché de fournitures	Mise à disposition de fontaines à eaux	PNSPP	/	26/03/2025	55.227,16 €	CULLIGAN NV, Noordkustlaan 16 à 1702 Groot-Bijgaarden
Marché de fournitures	Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité	PO	PN	26/03/2025	509.156,62 €	*Lot 1- Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour poids lourds "RENAULT VI D WIDE : Turbo's Hoet PARTS NV, Zwaaiikomstraat, 29 à 8800 Roeselaer *Lot 2- Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour poids lourds "SCANIA - P450 : AUTO M&M SPRL, Rue Picard 58/60 à 1080 Bruxelles *Lot 3- Fourniture de pièces détachées neuves d'origine, d'échange standard, adaptables de qualité, pour "REMORQUE ESSIEUX GIGANT et MOL : AUTO M&M SPRL, Rue Picard 58/60 à 1080 Bruxelles *Lot 4 (Fourniture des "produits consommables" et de la "boulonnerie visserie) : WURTH BELUX SA, Everdongenlaan, 29 à 2300 Turnhout
Marché de fournitures	Location-entretien des vêtements de travail et de protection du personnel et entretien des vêtements de travail et de protection propriété de l'Intercommunale	PO	PE	16/04/2025	889.155,54 €	DEPAIRON, Rue du Limbourg 77 à 4800 Verviers
Marché de services	Transport, tri et traitement de plastiques agricoles	PNSPP	/	16/04/2025	101.232,00 €	ValoDirect SPRL, Oude Scheldestraat 11 à 9630 Meilegem
Marché de travaux	Construction et réparations de clôtures et portails	PNPP	/	21/05/2025	111.471,00 €	MANUPAL, Rue du Parc Industriel, 33 à 5590 Achêne
Marché de travaux	Remplacement du bâtiment du recyparc de Ohey	PNSPP	/	21/05/2025	170.752,31 €	Village N°3 - MANUPAL, Rue du Parc Industriel d'Achêne 33 à 5590 Ciney
Marché de services	Désignation Réviseur 2025 - 2027	PNSPP	/	17/06/2025	60.260,00 €	F.C.G. Réviseurs d'Entreprises, Rue de Jausse 49 à 5100 Namur
Marché de services	Transfert par voie fluviale des déchets ménagers résiduels depuis Floreffe vers Uvéria à Herstal	PO	PE	16/07/2025	4.593.600,00 €	Driving New, Avenue de Péville 281 à 4030 Liège
Marché de fournitures	Fourniture de cinq bennes bi-compartmentées de collecte de déchets et fourniture de sept bennes simples de collecte de déchets (mono-caisson)	PO	PE	16/07/2025	3.587.903,92 €	*Lot 1 - Fourniture de cinq bennes bi-compartmentées de collecte de déchets : FAUN ENVIRONNEMENT, Rue du Languedoc, 625 à FR-07500 Guilherand-Granges *Lot 2 - Fourniture de sept bennes simples de collecte de déchets (mono-caisson) : ECMA, Rue de Seneffe, 75 à 6181 Courcelles

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Mise à disposition de huit chargeurs et d'un préposé affecté au nettoyage des camion de collecte	PO	PE	16/07/2025	1.923.390,00 €	*Lot 1 - Mise à disposition de huit chargeurs : ASBL ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL NAMUR, Rue du Tronquoy, 10 à 5380 Novilles-les-Bois *Lot 2 - Mise à disposition d'un préposé affecté au nettoyage des camion de collecte : ASBL ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL NAMUR, Rue du Tronquoy, 10 à 5380 Novilles-les-Bois
Marché de fournitures	Fourniture de deux camions d'occasion pour la Ressourcerie Namuroise dans le cadre de la collecte des encombrants	PNSPP	/	16/07/2025	68.800,00 €	*Lot 1 (Camion 1) : G. LAMBERT & CO SA, Rue De Neverlee 1 à 5020 Suarlée *Lot 2 (Camion 2) : G. LAMBERT & CO SA, Rue De Neverlee 1 à 5020 Suarlée
Marché de services	Maintenance et d'hébergement des applications mobiles et fixes des recyparcs de BEP Environnement, IDELUX Environnement, TIBI, in BW, INTRADEL et ARP GAN	PNSPP	/	17/09/2025	415.893,36 €	Thelis sa, Rue des Salamandres 2 à 5100 Naninne
Marché de services	Vidange et nettoyage des séparateurs	PNSPP	/	17/09/2025	143.000,00 €	ETPH SPRL, Rue Bois De Goesnes 3 à 4570 Marchin
Marché de fournitures	Compacteurs de déchets à rouleaux, mobiles, autonomes et 100% électriques	PO	PE	15/10/2025	1.208.000,00 €	Bergmann Milieutechniek B.V., Energieweg 37 à NL-4231 DJ Meerkerk
Marché de fournitures	Fourniture et installation de bandes transporteuses pour des équipements	PNSPP	/	19/11/2025	104.577,36 €	DME Service, Rue de la Station 301 à 5070 Aisemont
Marché de fournitures	Puces électroniques permettant l'identification des conteneurs à déchets ménagers	PO	PE	19/11/2025	112.750,00 €	C-Trace GmbH, DE-33605 Bielefeld
Marché de services	Maintenance du système de vidéosurveillance	PO	PE	19/11/2025	329.921,02 €	TELENET, Liersesteenweg 4 à 2800 Mechelen
Marché de fournitures	Fourniture d'un camion porteur de 12 tonnes avec caisse rigide équipée d'un hayon élévateur	PNSPP	/	19/11/2025	114.700,00 €	AB LENS MOTOR SA, Rue d'Awans 10 à 4460 Grâce-Hollogne
Marché de services	Reprise et traitement des déchets plastiques durs collectés sélectivement	PO	PE	19/11/2025	610.272,00 €	*Lot 1 - Partie Nord du territoire : BRUCO SUD SA, 5060 Sambreville *Lot 2 - Partie Sud-Est du territoire : Van Werven, 3620 Lanaken *Lot 3- Partie Sud-Ouest du territoire : BRUCO SUD SA, 5060 Sambreville
Marché de fournitures	Fourniture de sacs compostables à la collecte sélective des déchets biodégradables	PO	PE	17/12/2025	458.004,48 €	THE COMPOST BAG COMPANY SA, Tildonksesteenweg 171 à 3020 Herent

Légende

PNSPP = Procédure négociée sans publication préalable
PNDAPP = Procédure négociée directe avec publication préalable
PO = Procédure ouverte
PE = Publicité européenne
PN = Publicité nationale

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative des Conseils d'administration :

- Du 26 mars ayant pour objet « Statut Général du Personnel et Règlement de travail - Approbation en vue d'être présenté au Comité de Négociation du BEP Environnement - Collectes, traitement et tri-transfert – Suspension de la démarche » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Stéphane	Collignon
Vincent	Delire
Yves	Depas
Frédéric	Déville
Adelin	François
Alain	Goda
Pascal	Jacquiez
Claudy	Noiret
Nicolas	Rouard
Eric	Van Poelvoorde
Groupe Province	
Philippe	Bultot
Carine	Daffe
Hélène	Lebrun
Thomas	Nagant
Bénédicte	Rochet
Laurie	Spineux
Julie	Tessier

- Du 2 avril ayant pour objet « Présentation du Plan stratégique 2026-2028 » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Adelin	François
Eric	Van Poelvoorde
Claudy	Noiret
Groupe Province	
Carine	Daffe
Julie	Tessier

- Du 18 juin ayant pour objet « Présentation des enjeux du BEP Environnement » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Christine	Bador
Stéphane	Collignon
Florence	Dalem
Adelin	François
Benoît	Malisoux
Etienne	Marot
Frédéric	Martin
Cyrille	Masset
Delphine	Monnoyer
Frédérique	Van Roost
Groupe Province	
Claude	Bultot
Antonin	Collinet
Luc	Delire
Isabelle	Joiret
Laurie	Spineux
Pauline	Targez

- Du 26 juin ayant pour objet « Historique des métiers du BEP » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Loïc	Demarteau
Benoît	Malisoux
Cyrille	Masset

- Du 3 juillet ayant pour objet « Historique des métiers du BEP » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Florence	Dalem
Etienne	Marot
Groupe Province	
Philippe	Bultot

- Du 2 septembre ayant pour objet « Présentation du Plan stratégique 2026-2028 » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Stéphane	Collignon
Florence	Dalem
Cyrille	Masset
Delphine	Monnoyer
Frédérique	Van Roost
Groupe Province	
Philippe	Bultot
Isabelle	Joiret

- Du 8 septembre ayant pour objet « Gouvernance » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Cyrille	Masset
Groupe Province	
Laurie	Spineux

- Du 17 septembre ayant pour objet « Présentation et visite du SIGD de Floreffe » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Christine	Bador
Florence	Dalem
Adelin	François
Etienne	Marot
Frédéric	Martin
Cyrille	Masset
Groupe Province	
Luc	Delire
Isabelle	Joiret
Pauline	Targez

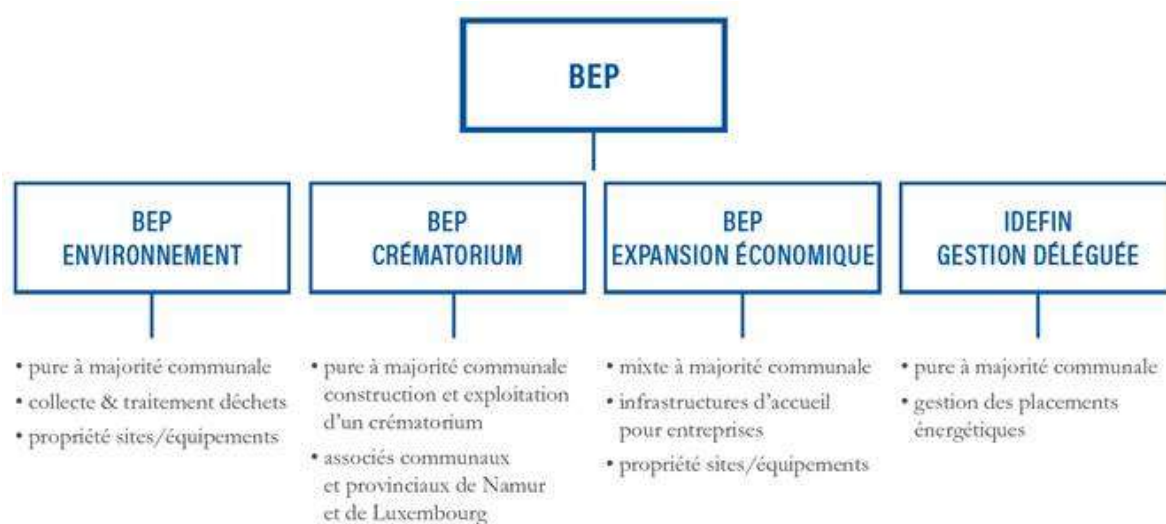
- Du 23 septembre ayant pour objet « Gouvernance » :

Groupe Commune	
Prénom	Nom
Florence	Dalem
Delphine	Monnoyer
Groupe Province	
Isabelle	Joiret

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Compositions des instances

Période allant du 1^{er} janvier au 17 juin 2025

- Composition du Conseil d'Administration :

Conseil d'administration		
Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Collignon Stéphane	Commune
Vice-président	Capelle Christophe	Commune
	Bultot Philippe	Province
	Collard Cathy	Province
	Daffe Carine	Province
	Delire Vincent	Commune
	Depas Yves	Commune
	Deville Frédéric	Commune
	François Adelin	Commune
	Goda Alain	Commune
	Jacquiez Pascal	Commune
	Lebrun Hélène	Province
	Nagant Thomas	Province
	Noiret Claudy	Commune
	Poulin Christine	Commune
	Rochet Bénédicte	Province
	Rouard Nicolas	Commune
	Spineux Laurie	Province
	Tessier Julie	Province
	Van Poelvoorde Eric	Commune

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Goda Alain
	Rouard Nicolas

- Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	François Adelin
	Goda Alain

Période allant du 17 juin au 31 décembre 2025

- Composition du Conseil d'Administration :

Conseil d'administration		
Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Collignon Stéphane	Commune
Vice-président	Malisoux Benoît	Commune
	Bador Christine	Commune
	Bultot Claude	Province
	Bultot Philippe	Province
	Collinet Antonin	Province
	Daffe Carine	Province
	Dalem Florence	Commune
	Delire Luc	Province
	Demarteau Loïc	Commune
	François Adelin	Commune
	Joiret Isabelle	Province
	Luperto Jean-Charles	Commune
	Marot Etienne	Commune
	Martin Frédéric	Commune
	Masset Cyrille	Commune
	Monnoyer Delphine	Commune
	Spineux Laurie	Province
	Targez Pauline	Province
	Van Roost Frédérique	Commune

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bador Christine
	Bultot Philippe
	Dalem Florence
	Marot Etienne
	Spineux Laurie

- Composition du Comité d'Audit :

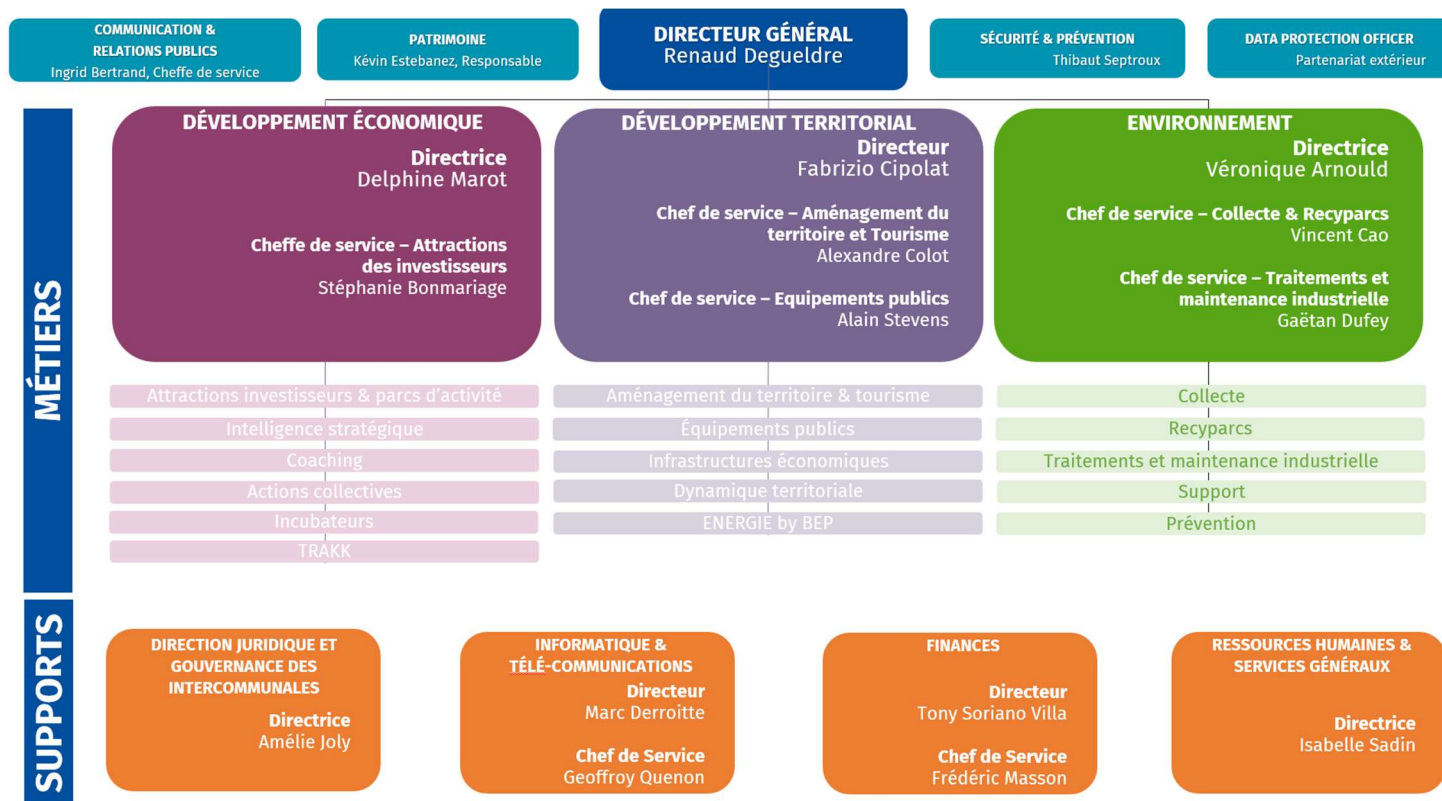
Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bador Christine
	Bultot Philippe
	Demarteau Loïc
	François Adelin
	Spineux Laurie

C. Réunions des instances

- Assemblée Générale :
 - Le 17 juin ;
 - Le 16 décembre.
- Conseil d'administration :
 - Le 22 janvier ;
 - Le 19 février ;
 - Le 26 mars ;
 - Le 16 avril ;
 - Le 21 mai ;
 - Le 18 juin ;
 - Le 16 juillet ;
 - Le 27 août ;
 - Le 17 septembre (+ Conseil d'administration ouvert au public) ;
 - Le 15 octobre ;
 - Le 19 novembre ;
 - Le 17 décembre.
- Comité d'audit :
 - Le 9 avril ;
 - Le 11 juin ;
 - Le 8 octobre.
- Comité de rémunération :
 - Le 26 mars ;
 - Le 8 octobre.

L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation

(Article L1523-16 CDLD)



IX. LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Environnement, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener à terme toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Environnement visent à assurer une mission de service public efficient à coût maîtrisé pour les Communes et le citoyen en :

- Jouant le rôle de **partenaires privilégié des Communes et de la Wallonie** en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets ;
- Proposant à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières** performant ;
- Modernisant **l'utilisation des recyparcs** ;
- Optimalisant, seul ou en partenariat, les **filières et outils de valorisation et de traitement des déchets** ;
- Proposant une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

X. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

Approuvés				Approuvés	Prévisionnels		
2023	2024	2025	Dépenses	2026	2027	2028	2029
-811.147€	-505.868€	-500.362€	Fonctionnement	-388.600€	-394.260€	-399.855€	-389.857€
-1.716.137€	-2.384.105€	-1.907.573€	Sites d'exploitation	-4.369.270€	-4.885.194€	-3.096.974€	-1.917.205€
-650.341€	-590.121€	-602.979€	Communication et	-858.799€	-886.453€	-915.027€	-944.552€
-25.874.163€	-27.936.010€	-27.521.081€	Collecte	-34.268.171€	-31.880.634€	-33.019.557€	-35.135.095€
-13.054.268€	-20.168.253€	-20.222.123€	Valorisation et traitement	-20.961.093€	-21.441.308€	-20.721.961€	-20.256.840€
-20.802.780€	-21.735.646€	-23.042.593€	Recyparcs	-24.942.429€	-25.580.291€	-24.352.590€	-24.093.072€
-2.695.953€	-4.475.245€	-5.366.220€	Tri-transfert	-4.371.231€	-4.202.214€	-4.238.386€	-4.125.665€
-1.242.234€	-1.192.978€	-1.267.700€	DEEE	-1.299.975€	-1.348.943€	-1.376.999€	-1.409.336€
-4.250.914€			Remboursement du capital				
-71.097.937€	-78.988.226€	-80.430.631€		-91.459.567€	-90.619.298€	-88.121.349€	-88.271.623€

Approuvés				Approuvés	Prévisionnels		
2023	2024	2025	Recettes	2026	2027	2028	2029
811.147€	544.973€	304.215€	Fonctionnement	519.000€	329.000€	329.000€	329.000€
1.580.914€	1.008.950€	965.496€	Sites d'exploitation	3.180.314€	3.219.848€	1.804.219€	595.473€
650.572€	590.352€	602.979€	Communication et	858.799€	886.453€	915.027€	944.552€
25.709.175€	29.467.009€	31.385.077€	Collecte	34.523.953€	32.753.213€	34.370.123€	36.332.004€
21.823.392€	23.330.453€	22.609.463€	Valorisation et traitement	22.777.917€	22.946.400€	22.960.219€	23.101.283€
20.994.811€	21.924.683€	25.746.203€	Recyparcs	26.092.120€	25.874.812€	25.554.729€	24.914.464€
2.712.978€	3.094.489€	2.643.883€	Tri-transfert	2.224.489€	1.279.050€	1.309.110€	1.413.339€
1.225.808€	1.238.380€	1.318.699€	DEEE	1.299.975€	1.326.688€	1.350.707€	1.379.536€
			Remboursement du capital				
75.508.797€	81.199.290€	85.576.014€		91.476.568€	88.615.464€	88.593.135€	89.009.652€

COMPTES ANNUELS

BEP ENVIRONNEMENT 2025



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **BEP ENVIRONNEMENT**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vriethoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0201.400.209

DATE **29-08-2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :
☒ les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴
approuvés par l'assemblée générale du **16-06-2026**
☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **45**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BULTOT Philippe

Venelle des Tilleuls 7, 5651 Berzée, Belgique

Mandat: Administrateur

CAPELLE Christophe

Rue Martin Lejeune 54, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, fin: 17/06/2025

COLLARD Cathy

Chaussée de Louvain 1000, 5022 Cognelée, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

DAFFE Carine

Impasse botte 2, 5060 Sambreville, Belgique

Mandat: Administrateur

DELIRE Vincent

Rue des Juifs 4, 5660 Couvin, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

DEPAS Yves

Chaussée d'Eghezée 25, boîte 3, 5080 La Bruyère, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

GODA Alain

Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

POULIN Christine

Rue du Sarazin 4, 5650 Fraire, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

ROUARD Nicolas

Route de Wiesme 8, 5560 Houyet, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

VAN PEOLVOORDE Eric

Vieille-Maison 7, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Observateur

JACQUIEZ Pascal

Rue Martin Sandron 114, 5680 Doische, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

COLLIGNON Stéphane

Rue François Bovesse 34, 5310 Dhuy, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DEVILLE Frédéric

Rue Fontaine Morelle 9, 5590 Sovet, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

NOIRET Claudy

Rue d'En Haut 44, 5660 Gonrieux, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

TESSIER Julie

Rue des Généraux Gérard et Vandamme 7, boîte A/001, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

LEBRUN Hélène

Les Rêches Voies 7, 5561 Celles, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

NAGANT Thomas

Rue de Mivau 44, 5590 Leignon, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

FRANÇOIS Adelin

Rue du Monceau 13, 5310 Mehaigne, Belgique

Mandat: Administrateur

SPINEUX Laurie

Rue de la Giloterie 16, boîte K, 5070 Vitrival, Belgique

Mandat: Administrateur

ROCHET Bénédicte

Rue Corroy 47, 5640 Mettet, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/06/2025

BADOR Christine

Rue des Vergers 15, boîte B, 5530 Yvoir, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

DALEM Florence

Rue de France 89, 5580 Rochefort, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

DEMARTEAU Loïc

Rue Tillieux 51, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025, fin: 09/12/2025

LUPERTO Jean-Charles

Chaussée de Charleroi 7, 5060 Sambreville, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

MALISOUX Benoît

Fonds de Malonne 57, 5020 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 18/06/2025

MAROT Etienne

Route de Mont-Gauthier 7, 5560 Ciergnon, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MARTIN Frédéric

Rue de la Cure 2, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

MASSET Cyrille

Rue du Tembois 37, 5574 Ponderôme, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

MONNOYER Delphine

Rue du Fayt 4, 5150 Floreffe, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

BULTOT Claude

Rue Louis Bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

COLLINET Antonin

Rue du Cobut 35, boîte C, 5620 Florennes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

DELIRE Luc

Chaussée de Dinant 137, 5170 Rivière, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

JOIRET Isabelle

Rue des Bolettes 152, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

TARGER Pauline

Rue Isabelle Brunelle 7, 5380 Fernelmont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

VAN ROOST Frédérique

Dessus de la Ville 12, 5660 Couvin, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/06/2025

KNAEPEN LAFONTAINE Réviseurs d'entreprises SRL 0413.343.922

Rue du Fort d'Andoy 3, 5100 Wierde (Namur), Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire, fin: 17/06/2025

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Rue du Fort d'Andoy 3 5100 Wierde (Namur) Belgique

, Numéro de membre : A02378

F.C.G. REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Nannine, Belgique

Numéro de membre: B00164

Mandat: Commissaire, début: 17/06/2025

Représenté par:

1 RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49 5100 Nannine Belgique

, Numéro de membre : A01931

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
- Participations
- Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Participations
- Créances
- Autres immobilisations financières
- Actions et parts
- Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20	0	0
	21/28	43.968.564	42.158.893
6.2	21	38.601	65.850
6.3	22/27	43.906.058	42.069.138
	22	23.704.167	23.920.076
	23	5.929.741	6.071.764
	24	8.605.012	10.609.545
	25	0	0
	26	0	0
	27	5.667.138	1.467.752
6.4 / 6.5.1	28	23.905	23.905
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3	20.400	20.400
	282	20.400	20.400
	283		
	284/8	3.505	3.505
	284		
	285/8	3.505	3.505

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>36.904.686</u>	<u>35.030.623</u>
Créances à plus d'un an		29	5.747.020	5.295.789
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	5.747.020	5.295.789
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	951.326	901.062
Stocks		30/36	951.326	901.062
Approvisionnements		30/31	815.215	774.818
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	17.667	10.193
Marchandises		34	118.444	116.050
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.084.621	12.300.580
Créances commerciales		40	9.296.662	8.833.437
Autres créances		41	1.787.958	3.467.143
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	18.241.188	15.416.033
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	18.241.188	15.416.033
Valeurs disponibles		54/58	593.998	598.498
Comptes de régularisation	6.6	490/1	286.533	518.662
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	80.873.250	77.189.516

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>37.572.281</u>	<u>36.182.401</u>
Apport	6.7.1	10/11	173.225	173.225
Disponible		110		
Indisponible		111	173.225	173.225
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	29.545.961	27.822.847
Réserves indisponibles		130/1	17.323	17.323
Réserves statutairement indisponibles		1311	17.323	17.323
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	29.528.638	27.805.524
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	7.853.096	8.186.329
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>3.475.397</u>	<u>4.033.948</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	3.475.397	4.033.948
Pensions et obligations similaires		160	0	0
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	3.096.450	4.033.948
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	378.947	
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>39.825.572</u>	<u>36.973.167</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	23.550.776	22.112.667
Dettes financières		170/4	23.550.590	22.112.481
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	23.550.590	22.112.481
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	186	186
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	15.908.235	14.541.725
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.711.891	4.080.407
Dettes financières		43	2.500.000	
Etablissements de crédit		430/8	2.500.000	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.554.458	7.390.502
Fournisseurs		440/4	5.554.458	7.390.502
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	3.047.940	2.981.301
Impôts		450/3	176.127	181.394
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.871.813	2.799.907
Autres dettes		47/48	93.946	89.515
Comptes de régularisation	6.9	492/3	366.560	318.776
TOTAL DU PASSIF		10/49	80.873.250	77.189.516

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	71.099.390	69.409.213
Chiffre d'affaires	6.10	70	25.694.331	26.759.733
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	7.474	-11.285
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	45.301.347	42.451.350
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	96.238	209.415
Coût des ventes et des prestations		60/66A	69.022.827	66.802.228
Approvisionnements et marchandises		60	4.643.652	4.324.668
Achats		600/8	4.686.442	4.435.288
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-42.790	-110.620
Services et biens divers		61	31.247.812	29.841.835
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	19.266.444	18.261.340
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.791.504	5.730.361
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	8.350.598	8.553.106
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-558.551	-178.808
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	271.050	241.123
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	10.318	28.603
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	2.076.563	2.606.985

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	301.974	556.705
Produits financiers récurrents		75	301.974	556.705
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	295.751	544.263
Autres produits financiers	6.11	752/9	6.224	12.442
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	545.437	625.730
Charges financières récurrentes	6.11	65	545.437	625.730
Charges des dettes		650	541.893	624.501
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	3.543	1.230
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.833.101	2.537.960
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	109.987	162.671
Impôts		670/3	109.987	162.671
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.723.114	2.375.288
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.723.114	2.375.288

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.723.114	2.375.288
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	1.723.114	2.375.288
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	1.723.114	2.375.288
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	1.723.114	2.375.288
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres	8004		
	(20)	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice			
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	0	
Frais de restructuration	204		

(+)/(-)

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	322.257
8022		
8032		
8042		
8052	322.257	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	256.407
8072	27.249	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	283.656	
211	<u>38.601</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	58.360.764
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.795.469	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	290.112	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	60.446.345	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	34.440.688
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	2.301.490	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	36.742.178	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>23.704.167</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	25.100.316
8162	1.185.953	
8172	244.825	
8182		
8192	26.041.444	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.028.551
8272	1.327.976	
8282		
8292		
8302	244.825	
8312		
8322	20.111.703	
(23)	5.929.741	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.953.521
8163	130.255	
8173	126.477	
8183		
8193	26.957.299	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	16.343.976
8273	2.134.788	
8283		
8293		
8303	126.477	
8313		
8323	18.352.287	
(24)	8.605.012	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Dont

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
8164		
8174		
8184		
8194	26.733	
8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8214		
8224		
8234		
8244		
8254		
8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.733
8274		
8284		
8294		
8304		
8314		
8324	26.733	
(25)	0	
250		
251	0	
252		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
8165		
8175		
8185		
8195	5.733.625	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	5.733.625	
(26)	0	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.467.752
8166	4.489.498	
8176		
8186	-290.112	
8196	5.667.138	
8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
8246		
8256		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8276		
8286		
8296		
8306		
8316		
8326		
(27)	5.667.138	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	20.400

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

20.400

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

20.400

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions	
Cessions et retraits	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées	
Acquises de tiers	
Annulées	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées	
Reprises	
Acquises de tiers	
Annulées à la suite de cessions et retraits	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice (+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions	
Remboursements	
Réductions de valeur actées	
Réductions de valeur reprises	
Différences de change	(+)/(-)
Autres	(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)		
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.505
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	3.505	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
La Ressourcerie Namuroise Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Nouvelle route de Suarlée 8 5020 Champion Belgique 0888.697.964	Parts sociales	144	25,00	0,00	31/12/2024	EUR	852.859	5.151
Valtris Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	144 parts à 100€				31/12/2024	EUR	682.256	18.362
COPIDEC SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Route de la Lâche 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	10 parts à 100,00€	10	0,18	0,00	31/12/2024	EUR	48.829	3.428
	50 parts à 100€	50	14,28	0,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	4.000.000	2.000.000
8681	4.000.000	2.000.000
8682		
8683		
52	0	3.100.000
8684		
53	14.241.188	10.316.033
8686	5.300.000	4.500.000
8687	8.941.188	5.816.033
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXX 173.225	173.225
8790 87901 8791 87911		

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	6.929

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	4.711.891
8811	
8821	
8831	
8841	4.711.891
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	4.711.891
8802	16.561.371
8812	
8822	
8832	
8842	16.561.371
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	186
8912	16.561.558
8803	6.989.219
8813	
8823	
8833	
8843	6.989.219
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	6.989.219

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	9.157.564
8931	
8941	
8951	
8961	9.157.564
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	9.157.564
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	143.574
450	32.553
9076	
9077	2.871.813

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer (492000)
Provisions versées par les clients commerçants pour 2026 (493000)
Divers produits à reporter (493002)

Exercice
136.925
134.083
95.552

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Collecte	13.435.261	12.600.509
Valorisation	6.059.358	8.028.043
Recyparcs	4.139.747	4.249.660
Tri-Transfert et DEEE	2.039.192	1.837.407
Autres	20.774	44.114

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740	5.361.294	5.165.932
-----	-----------	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	318	345
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	323,6	326,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	420.738	414.378

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	12.933.338	12.224.625
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	3.609.018	3.407.205
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	2.724.087	2.629.510
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	8.350.598	8.554.396
Reprises		9113		1.290
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	558.585	179.638
Utilisations et reprises		9116	1.117.136	358.446
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	125.084	128.444
Autres		641/8	145.965	112.679
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	46,2	46,1
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	91.332	91.132
Frais pour la société		617	3.223.272	3.009.389

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecarts de conversion de devises

Autres

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	6.224	12.442
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	3.543	1.230

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	96.238	209.415
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	96.238	209.415
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	86.227	198.562
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	10.011	10.853
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	10.318	28.603
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	10.318	28.603
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		0
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	10.318	28.603
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	109.987
9135	77.433
9136	
9137	32.553
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	5.362.592	5.448.269
9146	6.478.272	5.652.796
9147	2.066.821	1.896.039
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Sites environnementaux : Garantie bancaire - cautionnement Belfius en faveur de l'Office wallon des déchets

Exercice
6.258.139

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	20.400	20.400
9262	20.400	20.400
9272		
9282		
9292	161.553	481.837
9302		
9312	161.553	481.837
9352	334.292	347.014
9362		
9372	334.292	347.014

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	85.768
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	17.920
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	291,4	288,4	3,0
Temps partiel	1002	41,6	40,6	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	323,6	319,7	3,9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	381.201	378.006	3.195
Temps partiel	1012	39.537	38.142	1.395
Total	1013	420.738	416.148	4.590
Frais de personnel				
Temps plein	1021	17.455.982	17.309.658	146.324
Temps partiel	1022	1.810.462	1.746.610	63.852
Total	1023	19.266.444	19.056.267	210.176
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	463.721	458.492	5.229

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	326,6	322,7	3,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	414.379	408.664	5.714
Frais de personnel	1023	18.261.340	18.009.533	251.807
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	462.660	456.408	6.252

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	280	38	309,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	255	38	284,3
Contrat à durée déterminée	111	25		25,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	277	37	305,4
de niveau primaire	1200	95	5	99,0
de niveau secondaire	1201	176	31	199,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	1	6,8
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	1	3,9
de niveau primaire	1210	1		1,0
de niveau secondaire	1211	2	1	2,9
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4		4,0
Ouvriers	132	276	38	305,3
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	46,2	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	91.507	
Frais pour la société	152	3.223.272	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	14		14,0
210	1		1,0
211	13		13,0
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	38	3	40,4
310	26	3	28,4
311	12		12,0
312			
313			
340	6	2	7,6
341			
342	3		3,0
343	29	1	29,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	215	5811	1
5802	1.472	5812	12
5803	13.671	5813	840
58031	13.671	58131	840
58032		58132	
58033		58133	
5821	87	5831	2
5822	595	5832	14
5823	19.862	5833	465
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR

BEP ENVIRONNEMENT 2025



BEP ENVIRONNEMENT SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC « Société Intercommunale BEP Environnement » (la Société), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 17 juin 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SC « Société Intercommunale BEP Environnement » pour la première fois cette année.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 80.873.250,08 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.723.113,90 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'Audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des Sociétés et des Associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de son mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.

La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Naninne, le 24 avril 2026.

SINIO SRL

Commissaire
représentée par



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

BEP ENVIRONNEMENT 2025



BEP ENVIRONNEMENT

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2026

Groupe Communes

Madame Florence DALEM, Administratrice, **présente**

Madame Christine BADOR, Administratrice, **présente**

Monsieur Etienne MAROT, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Monsieur Philippe BULTOT, Administrateur, **présent**

Madame Laurie SPINEUX, Administratrice, **présente**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**

Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **excusée**

Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.1 Rapport de rémunération du Comité de rémunération

1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 17.140,21 € non indexé ou : • 35.663,63 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 36.376,67 € brut annuel indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	16.059,76€ brut annuel, soit : • 1.316,38 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 1.342,70 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou : • 260,09 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 265,29 € indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	• 246,11 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 251,03 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou : • 260,09 € indexé pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 265,29 € indexé pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	• 246,11 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2025 ; • 251,03 € pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2025.	Par réunion avec un maximum de 3/an

**indexation 2% mars 2025

Par ailleurs, toujours sur base de la décision de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2025 prise sur recommandation du Comité de rémunération, en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'administrateur, pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit, peut bénéficier d'une indemnité kilométrique correspondant à celle dont bénéficient les agents de la fonction publique fédérale (article 74 de l'AR 13/07/2017).

Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4290 € du kilomètre ;

Pour la période du 1er avril 2025 au 30 juin 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4320 € du kilomètre ;

Pour la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4309 € par kilomètre ;

Pour la période du 1er octobre 2025 au 31 décembre 2025, le montant de l'indemnité kilométrique a été fixé à 0,4312 € par kilomètre.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de l'itinéraire le plus court entre le domicile de l'administrateur ou de son lieu de travail et le lieu des réunions. L'administrateur précisera dans la fiche signalétique le nombre de km à reprendre en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

2. Politique globale de rémunérations :

• Recyparcs et centre de compostage :

Les dispositions pécuniaires des travailleurs des recyparcs et du centre de compostage sont reprises dans le règlement du travail (articles 36 à 39) qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration du BEP Environnement et par la tutelle spéciale d'approbation

Les traitements mensuels bruts sont fixés par référence à des échelles barémiques (majorés en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence). Ils sont indexés en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique d'application au sein des recyparcs et du centre de compostage comprend :

- Une échelle de préposés de recyparcs ;
- Une échelle pour les coordinateurs des recyparcs ;
- Une échelle pour le responsable du centre de compostage.

Le barème attribué par rapport à la fonction occupée détermine le traitement de début de carrière, le nombre d'augmentations périodiques et la date de ces augmentations périodiques.

Les dispositions en vigueur pour le personnel de l'état en ce qui concerne les allocations de foyer et de résidence sont applicables au travailleur de BEP Environnement. Cette allocation mensuelle est calculée en fonction d'un plafond de rémunération et en fonction de la situation personnelle des collaborateurs.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois (excepté pour les coordinateurs des recyparcs qui ne reçoivent pas d'acompte).

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Allocation de programmation sociale :

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 937,56€ en 2025 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 214,4223 € et un maximum de 428,4923 € (montants 2025 publiés au MB).

Pécule de vacances :

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances calculé à concurrence de 92% du salaire mensuel brut de mai sur base des prestations effectuées, l'année précédente, au sein du BEP Environnement.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention calculée en fonction des jours prestés est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de l'abonnement SNCB dénommé « carte-train ». La distance à parcourir doit atteindre au minimum 5 kms.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement à vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux légal (montant 2025 = 0,36€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 88% du titre de transport est octroyée.

Le règlement de travail actuellement en vigueur sera adapté comme suit - ajout d'un point à l'article 39 : interventions patronales :

Prime à l'utilisation des compacteurs :

Lors du comité de négociation du 21 mai 2025, il a été décidé d'octroyer aux collaborateurs concernés une prime liée à l'usage des compacteurs. Il a été décidé d'octroyer un rétroacte pour l'année 2024, sous la forme d'une prime unique sur base de l'utilisation effective des compacteurs.

A partir du mois d'août 2025, les agents concernés ont perçu cette prime mensuellement, en même temps que le paiement du solde de leur salaire.

Cette prime est octroyée selon les modalités suivantes :

- Montant journalier de 7,5€ brut/jour (montant soumis à l'indexation au même titre que les salaires) ;
- Présence effective du préposé dans un Recyparc équipé d'un compacteur ;
- Formation préalable à l'utilisation du compacteur obligatoire ;
- Prime payée mensuellement ;
- Maintien de la prime à condition que les résultats restent favorables suite à l'utilisation des compacteurs. En cas de dégradation, un comité de négociation sera convoqué pour examiner les mesures correctives à mettre en œuvre et le maintien de la prime. »

Prime d'ancienneté :

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 1^{er} juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

Chèques Repas et écochèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 250 € / année.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence relative aux écochèques, à la prime d'ancienneté et à l'assurance hospitalisation n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration de BEP Environnement et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

Dispositions spécifiques :

Les coordinateurs des recyparcs, personnel employé, bénéficient des mêmes avantages extra-légaux que le personnel du BEP. Cette décision a été prise en 2004 par les instances décisionnelles de la SIAEE de la Région Namuroise, SIAEE de l'Entre-Sambre et Meuse et SIAEE de la Famenne, Condroz, Haute-Meuse, dont les activités liées à la gestion des déchets ont été transférées vers BEP Environnement.

• **Collecte, traitement et tri-transferts :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs de la collecte, traitement et tri-transfert sont reprises dans l'annexe 1 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration de BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Toutes les dispositions négociées au sein de la Commission Paritaire 121 sont automatiquement appliquées au sein de BEP Environnement, à condition qu'elles soient compatibles avec le statut public de l'intercommunale, et ce sans négociation au sein des instances de BEP Environnement. Cette référence est renseignée à l'article 1 du règlement du travail.

Dispositions de la CP 121 :

Traitements mensuels bruts :

Les relations de travail font référence aux dispositions des conventions collectives de travail ressortissant à la commission paritaire des entreprises de nettoyage et de désinfection n° 121 compatibles avec le statut public de BEP Environnement.

Pour chaque fonction, la Commission Paritaire 121 fixe un taux horaire identique pour tous les collaborateurs occupant la même fonction et ce, quelle que soit l'ancienneté. Pour certaines fonctions, ce montant est majoré d'une prime d'insalubrité et d'intempérie.

Ces taux horaires sont indexés automatiquement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'indice santé.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois.

Prime de fin d'année :

La prime de fin d'année correspond à 9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS durant la période de référence (du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année à laquelle se rapporte la prime), majorées d'une assimilation partielle des jours de maladie de plus d'un mois pendant cette même période.

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Pécule de vacances :

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances payé en avril et calculé comme suit :

- 7,71 % des rémunérations brutes déclarées l'année précédente à l'ONSS, majorées des rémunérations brutes pour les jours assimilés durant cette même période. (Double pécule : 6,80 % et allocation complémentaire : 0,91 % soit un total de 7,71 %).

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, par jour presté, l'intervention patronale est calculée sur base d'un tableau établi par l'UGBN. Elle équivaut à 1/5ème du coût de la carte de train hebdomadaire pour la distance correspondante limitée toutefois à l'intervention patronale dans le coût de la carte train mensuelle.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement à vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux UGBN (en 2025 = 0,27€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 100% du titre de transport est octroyée.

Prime RGPT :

Une prime RGPT de 1,63 € net par jour presté est octroyée d'une part par le biais de chèques-repas et d'autre part par le biais d'un complément de salaire (net) non soumis (0,80€/jour presté).

Prime de responsabilité :

Une prime de responsabilité est octroyée aux chauffeurs, aux mécaniciens et aux opérateurs titulaires d'un permis C ou CE ayant une ancienneté de 15 ans au sein de l'Intercommunale.

Le montant de cette prime correspond à 3 % du brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 1^{er} décembre de l'année qui précède et le 30 novembre de l'année à laquelle se rapporte la prime de responsabilité.

L'octroi et le montant de cette prime sont conditionnés à une bonne gestion du matériel ainsi qu'à une bonne pratique de la conduite.

Seuls les accidents de roulage en tort avec dégâts matériels ont un impact sur le montant de la prime de responsabilité comme suit :

- Premier accident de roulage : sensibilisation ;
- Deuxième accident de roulage : retrait de 1 % par accident avec ou sans tiers ;
- Retrait total de la prime effectué en cas de trois accidents pénalisants sur la période de référence.

Prime d'ancienneté :

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

Indemnités complémentaires en cas de maladie de longue durée :

Un montant de 40% de l'indemnité brute allouée par la mutuelle est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois de maladie.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 6 mois consécutifs, comptés à partir du premier jour de maladie. La période d'indemnisation est portée à maximum 12 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 12 mois comptés à partir du premier jour de maladie.

Indemnités complémentaires en cas d'accident de travail de longue durée :

Un montant de 1/9^e de l'indemnité brute payée par l'assureur est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois pour cause d'accident de travail.

La période d'indemnisation est de maximum 12 mois par accident.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

Chèques Repas et écochèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour presté et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 250€ / année.

Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence aux chèques-repas, aux écochèques, aux assurances et aux primes spécifiques n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

Participation de BEP Environnement au projet pilote pour la réduction du temps de travail des agents de 60 ans et plus exerçant un métier pénible :

Faisant suite à la circulaire du Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la ville datant du 22 mars 2022, le BEP Environnement a décidé de participer au projet pilote moyennant les modalités ci-après :

- Les collaborateurs de plus de 60 ans en 2022, 2023 et 2024, exerçant la fonction exclusive de « chargeur » ont la possibilité d'intégrer ce projet pilote prenant fin au 31 décembre 2024. Il leur permettra, sur base volontaire, de bénéficier d'un jour de repos hebdomadaire – sauf le lundi et le vendredi - sans perte de salaire ;
- S'il décide de participer à l'expérience pilote, le travailleur pourra bénéficier de cette réduction de temps de travail jusqu'à son départ en pension, même si l'employeur décidait de ne pas poursuivre ces dispositions au-delà de 2024 ;
- Cette disposition ne peut pas se cumuler avec d'autres régimes de réduction de temps de travail ;
- Cette disposition implique une réduction au prorata du nombre de jours de congés annuels (pas d'impact sur le double pécule de vacances et la prime de fin d'année), du nombre de chèques-repas, et n'aura pas d'incidence sur le droit à l'ouverture de la pension, ni sur le calcul de la pension.

Actuellement, 3 collaborateurs chargeurs participent toujours à cette expérience. Deux autres travailleurs éligibles à l'expérience ont quitté le BEP Environnement pour force majeure médicale.

Ce projet pilote a pris fin en 2025 et BEP Environnement a décidé de ne pas poursuivre la mesure hormis pour les 3 travailleurs déjà intégrés dans le système.

- **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (Voir BEP)	

3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Environnement et de l'annexer au rapport de gestion conformément à l'article L1523-17 §2 aliéna 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire d'instances
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Environnement



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0201400209
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	BEP Environnement
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant
Comité d'avis	3

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L5311-1, § 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur qui assiste à plusieurs réunions tenues le même jour ne peut percevoir qu'un seul jeton de présence.

En vertu de l'article L5311-1, § 11, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le nombre de réunions donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence pour un Conseil d'administration est limité à douze par année civile.

• **Période allant du 1^{er} janvier au 18 juin 2025**

Montant du jeton de présence indexé : 246,11 €

Mars 2025 : +2 % : 251,03 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Collignon Stéphane	6660,86€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ Biométhanisation : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ Bivalor : Comité de direction Mandat non rémunéré ➤ Copidec : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ EnergyWall : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ La Ressourcerie Namuroise : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ Valtris : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Fin de tous les mandats le 18/06/2025
Vice-président	Capelle Christophe	743,25€	15,48€	Jeton de présence	-	60%	➤ Biométhanisation : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ Bivalor : Comité de direction Mandat non rémunéré ➤ EnergyWall : Comité de surveillance Mandat non rémunéré Fin de tous les mandats le 18/06/2025
Administrateurs	Bultot Philippe	748,17€	155.16 €	Jeton de présence	-	60%	-
	Collard Catherine	994,28 €	24,12 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Daffe Carine	1245,31€	107,55€	Jeton de présence	-	100%	-
	Delire Vincent	994,28 €	237,22€	Jeton de présence	-	80%	-
	Depas Yves	1245,31 €	55,91 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Deville Frédéric	1245,31€	124,76€	Jeton de présence	-	100%	-
	François Adelin	1245,31€	43.02 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	1245,31 €	68,83 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Jacquiez Pascal	1245,31€	223,72€	Jeton de présence	-	100%	-
	Lebrun Hélène	1245,31 €	161,34 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Nagant Thomas	1245,31 €	137,52€	Jeton de présence	-	100%	-
	Noiret Claudy	999,2€	280,7€	Jeton de présence	-	80%	-
	Poulin Christine	748,17 €	126,72 €	Jeton de présence	-	60%	-
	Rochet Bénédicte	999,2€	127,44 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Rouard Nicolas	999,2 €	177,38 €	Jeton de présence	-	80%	-
	Spineux Laurie	1245,31 €	90,34 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Tessier Julie	1245,31€	107,55 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Van Poelvoorde Eric	999,2 €	0 €	Jeton de présence	-	80%	-
Comité d'audit	Bultot Philippe	502,06€	103,32€	Jeton de présence	-	100%	-
	Daffe Carine	0€	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Depas Yves	251.03 €	11,23 €	Jeton de présence	-	100%	-
	François Adelin	502,06 €	17,28€	Jeton de présence	-	100%	-
	Goda Alain	502,06 €	27,64 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Bultot Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Daffe Carine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Depas Yves	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Goda Alain	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Rouard Nicolas	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
Total général	-	29096.12 €	2424.23 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• Période allant du 1^{er} janvier au 18 juin 2025

Conseil d'administration	22/01	19/02	26/03	16/04	21/05
Président : COLLIGNON Stéphane	V	V	V	V	V
Vice-président : CAPELLE Christophe	V + €	V + €	E	E	V + €
BULTOT Philippe	E	V + €	V + €	E	V + €
COLLARD Catherine	V + €	V + €	E	V + €	V + €
DAFFE Carine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DELIRE Vincent	V + €	V + €	V + €	V + €	E
DEPAS Yves	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DEVILLE Frédéric	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
FRANCOIS Adelin	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
GODA Alain	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
JACQUIEZ Pascal	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LEBRUN Hélène	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
NAGANT Thomas	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
NOIRET Claudy	E	V + €	V + €	V + €	V + €
POULIN Christine	E	V + €	E	V + €	V + €
ROCHET Bénédicte	V + €	E	V + €	V + €	V + €
ROUARD Nicolas	E	V + €	V + €	V + €	V + €
SPINEUX Laurie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
TESSIER Julie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
VAN POELVOORDE Eric	V + €	E	V + €	V + €	V + €

Légende	
Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 5/5	5	5	100%
60% - 3/5	3	5	60%
60% - 3/5	3	5	60%
80% - 4/5	4	5	80%
100% - 5/5	5	5	100%
80% - 4/5	4	5	80%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
80% - 4/5	4	5	80%
60% - 3/5	3	5	60%
80% - 4/5	4	5	80%
80% - 4/5	4	5	80%
100% - 5/5	5	5	100%
100% - 5/5	5	5	100%
80% - 4/5	4	5	80%

Comité d'audit	9/04	11/06
BULTOT Philippe	V + €	V + €
DAFFE Carine	E	E
DEPAS Yves	E	V + €
FRANCOIS Adelin	V + €	V + €
GODA Alain	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 2/2	2	2	100%
0% - 0/2	0	2	0%
50% - 1/2	1	2	50%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 2/2	2	2	100%

Comité de rémunération	26/03
BUTLOT Philippe	V
DAFFE Carine	E
DEPAS Yves	V
GODA Alain	V
ROUARD Nicolas	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%

• **Période allant du 18 juin au 31 décembre 2025**

Montant du jeton de présence indexé : 251,03 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Collignon Stéphane	9398,90€	0 €	0 €	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ <u>Biométhanisation</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ <u>Bivalor</u> : Comité de direction Mandat non rémunéré ➤ <u>Copidec</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>EnergyWall</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Valtris</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Début de tous les mandats le 18/06/2025 ➤ <u>Communauté d'énergie</u> : Assemblée Générale Conseil d'administration Mandat non rémunéré Début du mandat le 8/09/2025
Vice-président	Malisoux Benoît	1004,12€	21,40€	Jeton de présence	-	57%	➤ <u>Biométhanisation</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ <u>Bivalor</u> : Comité de direction Mandat non rémunéré ➤ <u>EnergyWall</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré Début de tous les mandats le 18/06/2025
Administrateurs	Bador Christine	1757,21€	169,03 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bultot Claude	1004,12€	151,81 €	Jeton de présence	-	57%	-
	Bultot Philippe	753,09€	155,19 €	Jeton de présence	-	43%	-
	Collinet Antonin	1506,18€	170,77€	Jeton de présence	-	86%	-
	Daffe Carine	753,09€	64,66€	Jeton de présence	-	43%	-
	Dalem Florence	1506,18€	120,75€	Jeton de présence	-	86%	-
	Demarteau Loïc <i>(sortie le 9/12/2025)</i>	1004,12€	8,61 €	Jeton de présence	-	67%	-
	Delire Luc	1757,21€	117,28 €	Jeton de présence	-	100%	-
	François Adelin	1506,18 €	49,16€	Jeton de présence	-	86%	-
	Joirot Isabelle	1757,21€	38,79 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Luperto Jean-Charles	1506,18 €	134,54€	Jeton de présence	-	71%	-
	Marot Etienne	1506,18 €	186,29€	Jeton de présence	-	86%	-
	Martin Frédéric	1004,12 €	345 €	Jeton de présence	-	57%	-
	Masset Cyrille	1757,21 €	410,47 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Monnoyer Delphine	1757,21 €	72,44€	Jeton de présence	-	100%	-
	Spineux Laurie	1757,21 €	126,77 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Targez Pauline	1757,21€	120,75 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Van Roost Frédérique	1757,21 €	346,56€	Jeton de présence	-	100%	-
Comité d'audit	Bador Christine	251,03 €	24,15€	Jeton de présence	-	100%	-
	Bultot Philippe	0€	0 €	Jeton de présence	-	0%	-
	Demarteau Loïc <i>(sortie le 9/12/2025)</i>	251,03 €	2,16 €	Jeton de présence	-	100%	-
	François Adelin	251,03€	8,19 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Joirot Isabelle	251,03 €	10,35 €	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Bador Christine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Bultot Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Dalem Florence	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
	Marot Etienne	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0%	-
	Spineux Laurie	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100%	-
Total général	-	37514,26 €	2855,12 €	-	-	-	-

Annexe n°1bis : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• Période allant du 18 juin au 31 décembre 2025

Conseil d'administration	18/06	16/07	27/08	17/09	15/10	19/11	17/12
Président : COLLIGNON Stéphane	V	V	V	V	V	V	V
Vice-président : MALISOUX Benoît	V + €	E	V + €	E	V + €	E	V + €
BADOR Christine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
BULTOT Claude	V + €	E	V + €	V + €	V + €	E	E
BULTOT Philippe	E	V + €	E	E	E	V + €	V + €
COLLINET Antonin	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
DAFFE Carine	E	V + €	E	V + €	E	E	V + €
DALEM Florence	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DELIRE Luc	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DEMARTEAU Loïc <i>(sortie le 9/12/2025)</i>	E	V + €	V + €	V + €	V + €	E	
FRANCOIS Adelin	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
JOIRET Isabelle	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LUPERTO Jean-Charles	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E
MAROT Etienne	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
MARTIN Frédéric	V + €	E	V + €	V + €	V + €	E	E
MASSET Cyrille	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
MONNOYER Delphine	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
SPINEUX Laurie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
TARGEZ Pauline	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
VAN ROOST Frédérique	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €

Légende	
Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 7/7	7	7	100%
57% - 4/7	4	7	57%
100% - 7/7	7	7	100%
57% - 4/7	4	7	57%
43% - 3/7	3	7	43%
86% - 6/7	6	7	86%
43% - 3/7	3	7	43%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
67% - 4/6	4	6	67%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
71% - 5/7	5	7	71%
86% - 6/7	6	7	86%
57% - 4/7	4	7	57%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%

Comité d'audit	8/10
BADOR Christine	V + €
BULTOT Philippe	E
DEMARTEAU Loïc <i>(sortie le 9/12/2025)</i>	V + €
FRANCOIS Adelin	V + €
JOIRET Isabelle	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

Comité de rémunération	8/10
BADOR Christine	V
BULTOT Philippe	E
DALEM Florence	V
MAROT Etienne	E
SPINEUX Laurie	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%

Membres du Comité d'avis

Légende

Présent	V
Excusé	E

Comité d'avis	19/02	21/05	8/10
Bleret-De Cleermaecker Sabine	V	V	V
Brack Caroline	E	E	E
Buggenhout Valérie			
Bultot Simon	V	V	V
Charlot Grégory			V
Davin Benoît	V	V	V
de Sauvage Gauthier		E	E
Deflorenne Arnaud	E	V	V
Delizée Jean-Marc	E	E	E
Depas Yves		V	
Dethier Vincent	V	V	V
Drouet Charles		E	E
Evrard Patrick	E	V	V
Falisse Pierre	V	V	V
Gauthier Jonathan	V	V	V
Gaux-Laffineur Nathalie	V	E	V
Gérard Arnaud	V	V	V
Geubel Marc	V	E	E
Grandjean Julien	V	E	E
Hardy Stéphane	V	E	V
Hougardy David	E	V	V
Kallen-Loroy Rosette		E	E
Léonet Thierry	V	V	E
Loest Jessica		E	E
Malisoux Benoît	V	E	E
Massaux Quentin		E	E
Monnoyer Delphine	V	E	V
Moureaux Céline	V	V	V
Noël Luc	V	V	V
Noiret Claudy	E	E	E
Ramelot Gilles		V	E
Ruth Jean-Benoît	E	E	V
Tessier Julie	V	V	V
Theret Yves-Marie	E	E	E
Tumerelle Christophe		E	V
Van Kerckhove Martin	V	E	V
Van Wynsberge Morgan	E	E	E
Vicqueray Patrick	V	E	E
Wauthier Vincent	E	V	E
Zabus Arthur	V	E	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/3	0	3	0%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/2	0	0	0%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/3	0	0	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/2	0	2	0%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
33% - 1/3	1	3	33%
33% - 1/3	1	3	33%
67% - 2/3	2	3	67%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/2	0	2	0%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/2	0	2	0%
33% - 1/3	1	3	33%
0% - 0/2	0	2	0%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/3	0	3	0%
50% - 1/2	1	2	50%
33% - 1/3	1	3	33%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/3	0	3	0%
50% - 1/2	1	2	50%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/3	0	3	0%
33% - 1/3	1	3	33%
33% - 1/3	1	3	33%
67% - 2/3	2	3	67%

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

• **Période allant du 1^{er} janvier au 18 juin 2025 :**

Président : Stéphane Collignon		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	1316,38€	100 %
Février	1316,38€	100 %
Mars	1342,70€	100 %
Avril	1342,70€	100 %
Mai	1342,70€	100 %
Juin	1342,70€	100 %

• **Période allant du 18 juin au 31 décembre 2025 :**

Président : Stéphane Collignon		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Juillet	1342,70€	100 %
Août	1342,70€	100 %
Septembre	1342,70€	100 %
Octobre	1342,70€	100 %
Novembre	1342,70€	100 %
Décembre	1342,70€	100 %

2. **Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :**

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	0	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2025. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par le BEP Environnement durant l'année 2025 :

Biométhanisation

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ¹	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe ²	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Malisoux Benoît ³	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud ⁴	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique ⁵	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance - suppléant	Non
			Comité de Régulation	Non
Soriano Tony ⁶	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant	Non
			Comité de Régulation	Non
Gaëtan Dufey ⁷	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

Bivalor

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ⁸	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Capelle Christophe ⁹	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Malisoux Benoît ¹⁰	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Degueldre Renaud ¹¹	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Direction	Non
Arnould Véronique ¹²	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Régulation - suppléant	Non
			Comité de Direction - suppléant	Non
Soriano Tony ¹³	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Régulation - suppléant	Non
			Comité de Direction - suppléant	Non
Gaëtan Dufey ¹⁴	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation - suppléant	Non
			Comité de Direction - suppléant	Non

Communauté d'énergie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ¹⁵	Président du BEP Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Degueldre Renaud ¹⁶	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique ¹⁷	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

¹ Début de mandat le 18/06/2025

² Fin de mandat le 18/06/2025

³ Début de mandat le 18/06/2025

⁴ Début de mandat le 18/06/2025

⁵ Début de mandat le 18/06/2025

⁶ Début de mandat le 18/06/2025

⁷ Début de mandat le 18/06/2025

⁸ Début de mandat le 18/06/2025

⁹ Fin de mandat le 18/06/2025

¹⁰ Début de mandat le 18/06/2025

¹¹ Début de mandat le 18/06/2025

¹² Début de mandat le 18/06/2025

¹³ Début de mandat le 18/06/2025

¹⁴ Début de mandat le 18/06/2025

¹⁵ Début de mandat le 8/09/2025

¹⁶ Début de mandat le 8/09/2025

¹⁷ Début de mandat le 8/09/2025

Copidec

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ¹⁸	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ¹⁹	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique ²⁰	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan ²¹	Chef de service du Département Environnement	Non	Conseil d'administration	Non

EnergyWall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ²²	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe ²³	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Malisoux Benoît ²⁴	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud ²⁵	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique ²⁶	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert	Non
			Comité de Régulation	Non
Soriano Tony ²⁷	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant	Non
			Comité de Régulation	Non
Gaëtan Dufey ²⁸	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ²⁹	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ³⁰	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique ³¹	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Villan Michel ³²	Président de La Ressourcerie Namuroise	Non	Conseil d'administration	Non
Detraux Marc ³³	Directeur Général de La Ressourcerie Namuroise	Non	Conseil d'administration	Non

Valtris

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Collignon Stéphane ³⁴	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud ³⁵	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique ³⁶	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan ³⁷	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration suppléant	Non

¹⁸ Début de mandat le 18/06/2025

¹⁹ Début de mandat le 18/06/2025

²⁰ Début de mandat le 18/06/2025

²¹ Début de mandat le 18/06/2025

²² Début de mandat le 18/06/2025

²³ Fin de mandat le 18/06/2025

²⁴ Début de mandat le 18/06/2025

²⁵ Début de mandat le 18/06/2025

²⁶ Début de mandat le 18/06/2025

²⁷ Début de mandat le 18/06/2025

²⁸ Début de mandat le 18/06/2025

²⁹ Début de mandat le 18/06/2025

³⁰ Début de mandat le 18/06/2025

³¹ Début de mandat le 18/06/2025

³² Début de mandat le 18/06/2025

³³ Début de mandat le 18/06/2025

³⁴ Début de mandat le 18/06/2025

³⁵ Début de mandat le 18/06/2025

³⁶ Début de mandat le 18/06/2025

³⁷ Début de mandat le 18/06/2025



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

